

## MAIRIE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2022

### DELIBERATION N°20220405\_23

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** Mme Patricia MORENO, pouvoir à M. Guy LUQUE ; M. Stéphane JACQUOT, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; M. Gilles DOR, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à Mme Coralie LÉCOLIER.

*Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Béatrice DUCASSE est nommée secrétaire de séance.*

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

*Nomenclature : 7.3*

*Rapporteur : M. DUBUS*

### **OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN – REMPLACEMENT BULLES**

Il est prévu de procéder au remplacement de l'éclairage public urbain par des lanternes basse consommation dans le lotissement Châlons.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

#### **REEMPLACEMENT BULLES**

- Dépose de 46 lanternes,
- Fourniture, pose et raccordement de 46 lanternes CARO leds RAL6002 sur mâts existants.

Montant Estimatif TTC	36 185 €
TVA pré financée par le Sydec	5 663 €
Montant HT	30 523 €
Subventions du SYDEC	7 631 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>22 892 €</b>

### REPLACEMENTS MÂTS

- 10 mâts à redresser,
- Dépose de 2 mâts,
- Fourniture, pose et raccordement de mâts en acier galvanisé thermolaqué RAL6002.

Montant Estimatif TTC	4 316 €
TVA pré financée par le Sydec	676 €
Montant HT	3 641 €
Subventions du SYDEC	910 €

**COLLECTIVITE** **2 731 €**

### RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	40 502 €
TVA pré financée par le Sydec	6 338 €
Montant HT	34 164 €
Subventions du SYDEC	8 541 €

**PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE** **25 623 €**

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'avis des Commissions « Finances – Budgets participatifs » et « Intercommunalité - Administration générale – Jumelage » réunies le 21 mars 2022,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le plan de financement proposé par le SYDEC pour un montant à charge de la Commune de 25 623 €,

**APPROUVE** son financement par emprunt syndical contracté auprès du SYDEC.

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### **Certifié exécutoire**

. par transmission au contrôle de légalité le 19/04/2022

N° acquittement : 040-214002842-20220405-20220405\_23-DE

. par affichage du 19/04/2022 au 26/06/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,  
Régis GELEZ



Le Maire,  
Régis GELEZ

PROGRAMME: \*\*\*\*

DOSSIER SYDEC N° : 052706

COMMUNE :

**SAINT VINCENT DE TYROSSE**  
NATURE DES TRAVAUX

REPLACEMENT BULLE CHALON  
Armoire 006

**PLAN ETUDE  
ECLAIRAGE PUBLIC**

ECHELLE : 1/1000

- HTAa existante
- HTAs existant
- HTAa à créer
- HTAs à créer
- HTA à renforcer
- HTA à déposer
- Poste existant
- Poste à créer
- Poste à déposer
- Gaz
- France Télécom
- Télédistribution
- Câble Téléreport

**LEGENDE**

- BTa existante
- BTs existante
- BTa à créer
- BTs à créer
- BTs à créer
- BTs à créer
- BTs à créer
- Branch à créer
- Branch Existant
- BTa à renforcer
- Brcht à déposer
- BT à déposer
- EPs à poser
- EPs Existant
- EPa à créer
- EPa existant
- EP à déposer



AGENCE SUD AQUITAINE  
Centre de St Paul les Dax  
Village Entreprise  
162 Rue Philibert DELORME  
40990 Saint Paul Les Dax  
Téléphone:05.59.04.38.60  
Télécopie: 05.58.91.03.65

Chargé d'affaire client : Hervé DICHARRY

Chargé d'affaire Entreprise : THOMAS MESPLEDE

Chargé d'affaire ENEDIS : XXXX

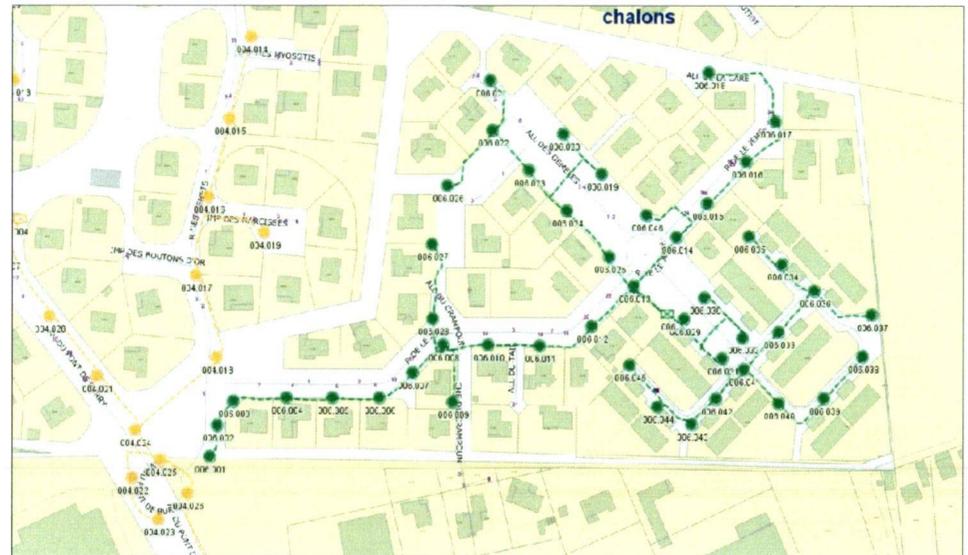
Dessinateur : JULIEN DARNAUDET

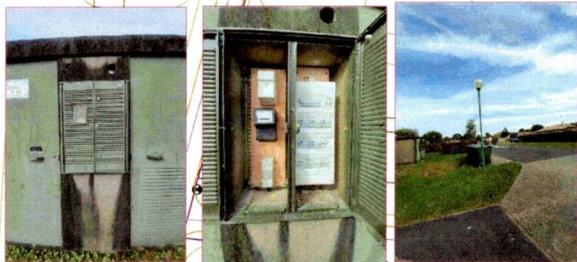
Date de réalisation :	04-06-2021
Validation CA/SYDEC :	
Validation France Télécom :	
Validation France Télécom :	
Mise à jour :	

**PLAN DE SITUATION 1/25000**



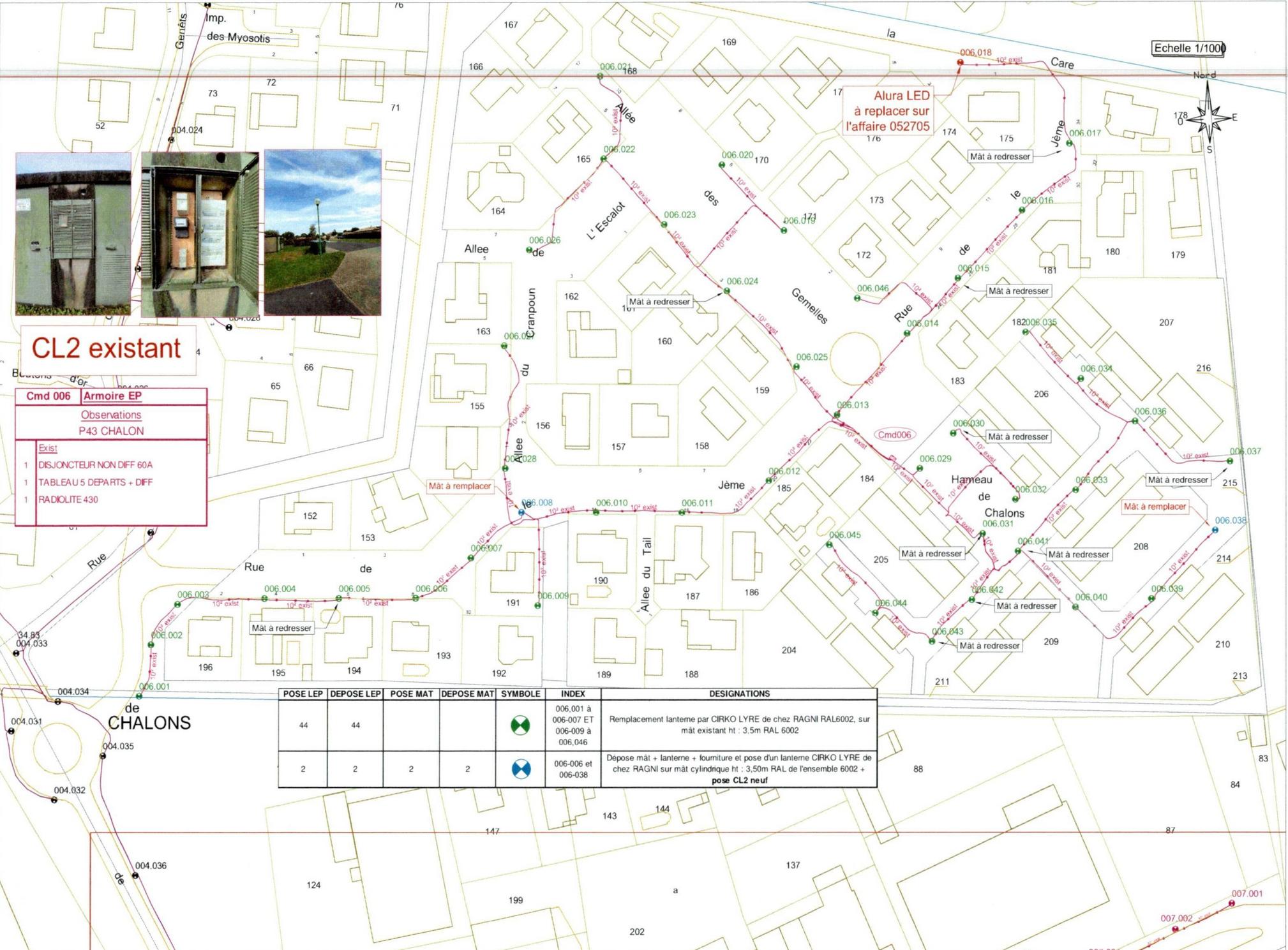
**PLAN GEOLUX**





**CL2 existant**

<b>Cmd 006</b>	<b>Armoire EP</b>
Observations P43 CHALON	
<u>Exist</u>	
1	DISJONCTEUR NON DIFF 60A
1	TABLEAU 5 DEPARTS + DIFF
1	RADIOLITE 430



POSE LEP	DEPOSE LEP	POSE MAT	DEPOSE MAT	SYMBOLE	INDEX	DESIGNATIONS
44	44				006.001 à 006.007 ET 006.009 à 006.046	Remplacement lanterne par CIRKO LYRE de chez RAGNI RAL6002, sur mât existant ht : 3.5m RAL 6002
2	2	2	2		006.006 et 006.038	Dépose mât + lanterne + fouriture et pose d'un lanterne CIRKO LYRE de chez RAGNI sur mât cylindrique ht : 3,50m RAL de l'ensemble 6002 + <b>pose CL2 neuf</b>